



Centre Social Eclaté
Saint-Martin Boulogne

PROJET EDUCATIF



ANNEE 2021-2024

S O M M A I R E

Avant- propos	Page 1
Présentation du Centre Social Eclaté	Page 2
Eléments de diagnostic	Page 3
Les valeurs des centres sociaux	Page 6
Les orientations éducatives	Page 8
Les équipes éducatives	Page 9
Les modalités d'inscription	Page 9
La place de la famille	Page 10
Les modalités d'accueil des enfants atteints de handicaps	Page 11
Les différents agréments	Page 12
L'évaluation	Page 12

AVANT-PROPOS

Les quartiers de Saint-Martin présentent des écarts parfois importants dans bien des domaines ce qui évidemment impacte sur le développement éducatif, social et culturel des personnes.

En matière de représentation, dans chaque quartier les tentations de repli ou de rejet sont nombreuses, alimentées par la méconnaissance, l'absence de dialogue, voire l'affaiblissement de la volonté de vivre ensemble.

L'enfant vit au cœur de cette réalité quotidienne et peut d'évidence en être impacté dans son épanouissement.

L'approche éducative globale doit par conséquent tenir compte de cette réalité contextuelle, où les représentations et les préjugés, les à priori et les incompréhensions peuvent fortement induire des citoyens en devenir.

Au cœur du projet éducatif des centres sociaux et des équipements de proximité, **un ensemble de valeurs partagées doit être délivré au jeune public**, pour l'accompagner auprès de ses parents à devenir une personne responsable et respectueuse, pour qu'il contribue au mieux vivre ensemble à partir de relations riches d'échanges et d'expériences.

L'accompagnement éducatif durant les temps péri et extra scolaires concourt au développement de la cohésion et du lien social, à l'échelle des territoires d'animation où sont implantés les équipements de proximité. En ce sens, **un projet partagé a pour vocation d'assurer une cohérence éducative à l'échelle des territoires concernés tout en renforçant la cohésion des équipes pédagogiques.**

La gestion des temps libres s'inscrit bien dans une continuité éducative, entre le temps familial et le temps scolaire, et se doit de contribuer par des apprentissages complémentaires à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune.

Le projet éducatif est un document à caractère obligatoire dont les contenus et modalités de mise en œuvre sont déclinés par décret n° 2002-885 du 3 mai 2002.

Les Centres sociaux et équipements de proximité contribuent à l'éducation du jeune en favorisant son épanouissement, en facilitant sa socialisation et en lui permettant la découverte de nouveaux horizons, vers une citoyenneté active.

PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR

Le Centre Social Eclaté est une association à but non lucratif créée en 1993, qui a pour vocation principale, de favoriser le développement social local par le développement des initiatives des habitants, par le développement et le renforcement des partenariats institutionnels et associatifs et en proposant une action éducative complémentaire de l'école et de la famille.

En 2013, plus de 20 ans après sa création, lors de la dynamique de renouvellement du projet social, il est rapidement apparu qu'habitants, usagers et associations demandaient davantage de proximité. Professionnels, élus et partenaires ont donc travaillé à répondre au mieux aux besoins des habitants et ainsi mieux prendre en compte la spécificité de notre territoire d'intervention. C'est pourquoi, un projet spécifique par quartier a été travaillé.

Après deux ans de travaux, trois agréments de Centre Social sont obtenus :

- un agrément pour le Centre Social Marlborough.
- un agrément pour le Centre Social Ostrohove.
- un agrément pour le Centre Social du Centre-Ville.

Ainsi, l'association Centre Social Eclaté gère désormais trois centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Sur le territoire de Saint-Martin, ville de 11 500 habitants, les accueils de loisirs 3/17 ans sont entièrement gérés par le Centre Social Eclaté. Depuis 2014, étant devenu une association de gestion qui gère 3 centres sociaux, implantés dans 3 quartiers différents de la ville, il développe dans chacun de ces quartiers des activités péri et extra-scolaires.

■ Le centre social Marlborough

Il propose **un accueil extrascolaire**, le mercredi sur la journée pour les 3/6 ans de 7h45 à 12h et de 13h30 à 18 h et un accueil de 13 h 30 à 18 h pour les 6/12 ans

Les enfants de 3/6 ans peuvent bénéficier d'un service de cantine le mercredi midi.

A chaque vacances (excepté Noël), se déroule un accueil 3/12 du lundi au vendredi. La prise en charge des enfants se fait de 8 h à 12 h et de 13h30 à 18 h. Chaque jour, un service de restauration est proposé aux familles qui le souhaitent

L'espace jeunesse : Il regroupe les activités proposées pour les 12/17 ans. En dehors des vacances scolaires, il fonctionne les mercredis et samedi de 13 h 30 à 18h, et les mardis, jeudis et vendredi de 15h à 19h

Durant les vacances scolaires, l'espace jeunesse fonctionnera les après-midis de 13 h 30 à 18 h 00, du lundi au vendredi. Des soirées à caractères exceptionnelles peuvent également être mises en place durant ces périodes.

Le centre possède un agrément DDSC 3/17 ans péri et extrascolaire.

■ Le centre social d'Ostrohove

Il propose **un accueil extrascolaire**, le mercredi sur la demi-journée pour les 3/6 ans et les 6/12 ans de 13h30 à 18 h.

A chaque vacances (excepté Noël), se déroule un accueil 3/12 du lundi au vendredi. La prise en charge des enfants se fait de 8 h à 12 h et de 13h30 à 18 h. Chaque jour, un service de restauration est proposé aux familles qui le souhaitent

L'espace jeunesse : Il regroupe les activités proposées pour les 12/17 ans. Il fonctionne le mercredi de 13 h 30 à 20 h, le vendredi de 16 h à 20 h et le samedi de 13h30 à 18 h.

Durant les vacances scolaires, l'espace jeunesse fonctionnera les après-midis de 13 h 30 à 18 h 00, du lundi au vendredi

Le centre possède un agrément DDCS 3/17 ans péri et extrascolaire.

■ Le centre social Centre

Il propose **un accueil périscolaire 6/12 ans**, le mardi et jeudi de 16 h 30 à 19 h.

L'accueil périscolaire, qui se déroule en soirée est basé sur des ateliers spécifiques de danse.

Il propose **un accueil extrascolaire**, le mercredi sur la journée pour les 6/12 ans de 7h45 à 12h et de 13h30 à 18 h.

Les enfants peuvent bénéficier d'un service de cantine le mercredi midi.

Pour le mercredi après-midi, on distingue 2 modes de prise en charge :

- ✓ L'accueil de loisirs classique de 13 h 30 à 18 h
- ✓ Les ateliers spécifiques d'une durée d'1 h30, répartis entre 14 h et 17 h

Il n'y a pas d'accueil 3/6 ans le mercredi sur le centre, car les locaux ne sont pas adaptés à l'accueil des maternelles. Durant les périodes de vacances scolaires, le centre dispose des salles de classes des écoles maternelles et primaires de la commune.

A chaque vacances (excepté Noël), se déroule un accueil 3/12 du lundi au vendredi. La prise en charge des enfants se fait de 8 h à 12 h et de 13h30 à 18 h. Chaque jour, un service de restauration est proposé aux familles qui le souhaitent

L'espace jeunesse : Il regroupe toutes les activités proposées pour les 12/17 ans. Il fonctionne le mercredi de 13 h 30 à 20 h, le vendredi de 16 h à 20 h et le samedi de 13h30 à 18 h.

Une à 2 fois par trimestre, une soirée jusqu'à 22 heures est organisée, le samedi soir.

Durant les vacances scolaires, l'espace jeunesse fonctionnera les après-midis de 13 h 30 à 18 h 00, du lundi au vendredi.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

■ Les accueils de loisirs sans hébergement

Les accueils de loisirs sont perçus comme des modes de garde par les familles. Leur taux de fréquentation est stable depuis plusieurs années.

On assiste à une irrégularité des périodes de demandes qui rendent difficile les prévisions de fréquentation.

La fréquentation des mercredis reste relativement faible. Le choix des familles pour leurs enfants s'orientent avant tout vers des activités culturelles, artistiques et sportives.

Les locaux dédiés ne permettent pas d'accueillir davantage et la mise à disposition de locaux scolaires durant les vacances n'est pas toujours optimale.

Le recrutement d'animateurs occasionnels (rémunérés au forfait journalier) est de plus en plus difficile. Moins de jeunes passent le BAFA, qui est coûteux.

Sur les périodes de vacances scolaires, il est complexe de fidéliser les animateurs sur plusieurs années, ce qui se ressent sur la qualité de prise en charge du public. Il faut sans cesse reformer les animateurs

Il y a de grandes disparités vis-à-vis des attentes des organisateurs d'accueils de loisirs envers les animateurs. Cela occasionne des animateurs, titulaires du BAFA, qui n'ont qu'une vision partielle de leur rôle d'animateur.

Les accueils de loisirs souffrent d'une image dévalorisante par rapport à leur fonction. Cette dévalorisation est renforcée par bien souvent un manque de savoir-faire des équipes d'animations.

La commune de Saint Martin manque d'espaces extérieurs accessibles et adaptés pour accueillir des groupes d'enfants et de jeunes pour mettre en place des animations

On rencontre des difficultés pour recruter des directeurs ALSH vacataires de qualité.

■ Les problématiques du territoire

L'éducation Nationale met en avant une pauvreté culturelle et sociale. Les enfants manquent d'autonomie et sont peu curieux de ce qui les entoure.

Il y a un manque de mobilité chez les jeunes qui influe sur l'orientation et engendre du décrochage scolaire.

Le Département évoque des familles de plus en plus démunies dans l'éducation de leurs enfants.

La surexposition aux écrans et au multimédia est un phénomène récurrent.

Les troubles du langage chez les jeunes sont encore très présents.

Ces différents constats ont été énoncés lors du diagnostic social partagé effectué en 2016 lors du renouvellement du projet social du Centre Social Eclaté. Ce diagnostic a été réalisé par différents partenaires institutionnels (Education Nationale, Département, CAF, Mission Locale, CCAS...) associatifs, ainsi que par les habitants de la commune.

LES VALEURS DE REFERENCE DES CENTRES SOCIAUX

Le Centre Social Eclatés en acceptant d'assurer la gestion et l'animation des accueils de loisirs de la communes s'engage à proposer un projet éducatif qui soit compatible avec les valeurs de références soutenues par la Fédération des Centres Sociaux.

LA DIGNITE HUMAINE

Reconnaitre la dignité et la liberté de tout homme ou de toute femme

LA SOLIDARITE

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire capables de vivre ensemble en société

LA DEMOCRATIE

Opter pour la démocratie, c'est pour les centres sociaux, vouloir une société ouverte au débat et au partage de pouvoir

Les valeurs préconisées par la CNAF

Toujours dans un souci de cohérence, il est important de rappeler les missions préconisées par la CNAF, afin de permettre de ne pas dissocier les orientations éducatives retenues sur les accueils de loisirs, des orientations retenues par le Centre Social Eclaté dans son projet social.

Un lieu de proximité à vocation globale, familiale, intergénérationnelle, qui accueille toute la population et qui veille à la mixité sociale

Un lieu d'animation permettant aux habitants d'exprimer et de concevoir des projets

Chaque Centre Social est agréé sur la base d'un projet social spécifique à son territoire d'intervention (2017-2020). Cependant, lors de l'élaboration de chacun de ces projets, il a été retenu en lien avec le diagnostic social partagé, 2 orientations transversales aux 3 centres sociaux.

Développer une culture et des pratiques communes pour favoriser l'émancipation et le pouvoir d'agir des habitants

S'appuyer sur les ressources positives des habitants pour valoriser les quartiers et créer de la mobilité inter-quartiers en vue de s'ouvrir à d'autres représentations sociales et culturelles

Orientations et indicateurs qui guident nos choix

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

- Accompagner l'engagement, la prise de responsabilité et l'investissement des enfants et des jeunes
- Favoriser l'entraide chez les enfants et les jeunes
- Inciter les jeunes à se mobiliser davantage sur autre chose qu'une activité de consommation
- Développer les capacités de choix et le sens critique des enfants et des jeunes
- Développer des projets inter-quartiers
- Favoriser les échanges et rencontres entre enfants et jeunes d'environnement différents
- Favoriser le vivre ensemble dans les différents lieux et temps vécus par les enfants et les jeunes
- Permettre à chacun de s'exprimer, partager des points de vue
- Apprendre aux enfants à s'écouter, respecter la parole de l'autre

Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours de vie, son épanouissement

- Accompagner l'enfant sur le chemin de l'autonomie
- Sensibiliser l'enfant à l'environnement qui l'entoure
- Favoriser la réussite éducative par la mise en œuvre de leviers éducatifs cohérents et complémentaires.
- Favoriser et encourager les projets de mobilité chez les jeunes
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'essayer, de tenter, de se tromper et de se forger un esprit critique
- Valoriser les potentiels de chacun

Favoriser le lien social entre les familles et l'équipe d'animation

- Privilégier la communication et l'information verbale auprès des parents
- Rassurer les parents en faisant preuve d'écoute et d'attention
- Développer des temps d'accueil de début et fin de journée propice aux échanges parents / professionnels.
- Mettre à contribution les ressources éducatives des parents selon leur possibilité
- Favoriser les activités partagées parents/enfants

LES EQUIPES EDUCATIVES

Chaque équipe rattachée à un équipement est composée d'un Directeur permanent ou vacataire et d'une équipe d'animateurs vacataires ou permanents.

Le recrutement et la constitution des équipes se fait par un animateur coordinateur, permanent de la structure en lien avec les autres directeurs des 2 centres sociaux.

L'ensemble du personnel encadrant répond aux exigences réglementaires en matière de qualification et les taux d'encadrement font l'objet d'une attention qualitative particulière pour renforcer l'approche éducative et apporter un confort pédagogique en situation d'animation. Ils sont scrupuleusement respectés avec 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et un animateur pour 8 enfants en dessous de 6 ans.

Une équipe d'animation est constituée d'un Directeur(trice), éventuellement d'un(e) adjoint(e) et d'animateurs(trices). Même si chacun a un rôle spécifique dans le fonctionnement du centre, il doit y avoir une complémentarité entre le directeur et son équipe pour mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'animations qui devront en découler.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font auprès des chargés d'accueil de chaque Centre Social. Elles se font sans rendez-vous, dans la limite des places disponibles, 15 jours avant le démarrage de la session.

Pour les activités qui se déroulent toute l'année, les inscriptions étant au trimestre, les réinscriptions se déroulent 15 jours avant la fin de la période

Pour l'inscription, les parents doivent fournir :

- ✓ Une fiche d'inscription dûment remplie
- ✓ Une copie du carnet de santé (vaccinations)
- ✓ Le numéro d'allocataire
- ✓ Le justificatif ATL, pour permettre de bénéficier d'un tarif préférentiel

Pour les accueils de loisirs du soir, mercredi et samedi, les tarifs sont basés sur des forfaits trimestriels modulés en fonction de l'ATL et de la zone géographique.

Pour les vacances scolaires, les tarifs sont basés sur un forfait hebdomadaire modulés selon les mêmes conditions que durant l'année scolaire.

LA PLACE DE LA FAMILLE

Accompagner les parents dans la gestion des temps libres de leurs enfants c'est agir en faveur de la coéducation. En ce sens, il convient de conforter ou renforcer au mieux la place des familles dans la réflexion, la participation et la co-construction des cadres d'actions des accueils de loisirs.

Pour ce faire, il s'agit de proposer des modalités d'accueil spécifiques propices à l'écoute des familles pour favoriser la compréhension réciproque, afin de nouer des relations constructives et de confiance entre les professionnels et les familles.

Dans un second temps, les équipes doivent faire preuve d'innovation pour faciliter la participation des parents, à partir de cadres souples d'accès permettant une implication ponctuelle ou sur la durée.

De ce fait, il est important d'associer les familles aux actions éducatives mises en place et d'afficher clairement que les structures ne sont pas uniquement des modes de garde.

Les parents seront informés du fonctionnement du centre, des activités, des projets, mais également de comment leur enfant vit sa journée au centre de loisirs.

Ils pourront également être associés aux activités du centre. Les moments forts (goûters, fêtes, journées exceptionnelles...) seront une occasion de les inviter.

Les familles seront informées et rencontrées en cas de difficultés avec leur enfant pour trouver ensemble des réponses adaptées aux problèmes de comportement posés. Si les solutions proposées n'aboutissent pas, nous pourrons envisager d'orienter les parents vers des structures plus adaptées.

Pour impliquer réellement les parents à la vie de la structure, il est important de tisser au quotidien des liens réguliers avec eux à travers des contacts chaleureux, une ouverture d'esprit, une franchise qui sont les clés pour optimiser ces relations.

Plus facile avec les enfants et les préadolescents, beaucoup plus difficile avec les adolescents, qui veulent exister par eux-mêmes, le lien avec les familles devra être défini clairement dans le projet pédagogique qui prévoira des temps de rencontre et l'ensemble des modalités d'accueil.

LES MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTE OU DE HANDICAPS

Les accueils de loisirs se doivent d'accueillir les enfants souffrant de handicaps. Cependant même si la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances donne un caractère obligatoire à cet accueil, il est important de s'assurer de rencontrer l'enfant et sa famille avant le centre pour définir clairement les modalités d'accueil.

L'accueil se fera au cas par cas, après s'être assuré :

- qu'il peut se faire dans les conditions de sécurité optimale pour l'enfant en terme de locaux et de personnel
- qu'il peut se faire sans exposer les autres enfants
- qu'il peut se faire en maintenant la cohésion du groupe pour aider l'enfant à grandir avec sa particularité
- qu'il peut se faire sans oublier que les animateurs ne sont pas formés pour l'accueil des enfants atteints de handicaps ou de troubles de la santé.

LES RYTHMES EDUCATIFS

Les cadres d'activités seront conçus de manière à être adaptés aux capacités et à l'âge des enfants et jeunes afin que chacun puisse participer. Les rythmes prennent en compte la nature des activités proposées, les groupes d'âges, la saisonnalité et les moyens disponibles pour assurer la sécurité et le confort.

Pour chacun des groupes d'âges, les temps d'activités et de repos seront ajustés, avec pour les plus jeunes des activités de courte durée alternées par des temps de repos plus fréquents. Lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les équipes pédagogiques doivent particulièrement veiller aux conditions dans lesquelles celles-ci seront mises en œuvre.

Durant les vacances scolaires, il convient d'anticiper l'enchaînement des activités sur les sessions hebdomadaires ou les séjours, en alternant les temps forts et les temps de récupération, les temps de concentration et de relâchement

LES DIFFERENTS AGREMENTS

L'association bénéficie d'un agrément « Centre Social », délivré par la CAF. Il doit être renouvelé tous les 4 ans. Cet agrément est accordé au regard d'un projet social de territoire proposé par l'association, après concertation avec l'ensemble de ses partenaires et habitants.

Pour être légitime à gérer l'ensemble des accueils de loisirs de la commune, l'association dispose de plusieurs agréments délivrés par la DDCS. Ces agréments valident les projets pédagogiques déposés pour chaque centre. Ils obligent le gestionnaire à respecter la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les taux d'encadrement et le niveau de qualification des équipes en place.

En parallèle de ces agréments, le centre possède également un agrément PMI, délivré par les services du Département pour les accueils 3/6 ans. Cet agrément valide la conformité des locaux utilisés pour pouvoir y accueillir des jeunes enfants.

L'association est également reconnue par la DDCS comme structure d'éducation populaire. Elle dispose pour cela d'un agrément.

L'EVALUATION

L'évaluation du projet

Elle est mise en place au quotidien dans les accueils de loisirs à travers des réunions qui ont lieu chaque soir de 18h15 à 19h30.

Elles permettent de faire le point sur les animations de la journée et d'orienter ou de réorienter l'équipe d'animation dans la mise en œuvre concrète du projet pédagogique.

L'évaluation des animateurs

Elle concerne aussi bien, les animateurs(trices) en stage pratique, que les animateurs plus expérimentés.

Dans l'animation volontaire, l'évaluation individuelle est nécessaire, elle n'est pas là pour sanctionner la personne, mais au contraire pour la faire évoluer aussi bien sur ses compétences techniques, que dans ses relations humaines.

Pour se faire de la manière la plus optimale et objective possible, le Directeur de la session devra au début du centre, définir clairement les modalités d'évaluation, en présentant aux animateurs la grille d'évaluation et les critères qu'il retiendra pour vérifier les compétences des uns et des autres.

Cette évaluation se fera au cours d'un entretien individuel à l'aide d'un document type (grille proposée par l'organisateur) ou par la propre grille du directeur en fonction de ses attentes et priorités.

Cette évaluation aura lieu en fin de session, sauf pour les animateurs qui souhaitent rencontrer le Directeur avant et pour les stagiaires BAFA qui seront rencontrés à la moitié de la période de stage afin de les situer par rapport aux objectifs fixés et permettre de pointer les aspects de leur travail qu'ils peuvent ou doivent améliorer.